



LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS, un placement souple et disponible en toute sécurité

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier en toute sécurité vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

L'ESSENTIEL

- **Un placement souple et disponible** : vous pouvez déposer des fonds et vous êtes libre d'effectuer des retraits dès que vous le désirez,
- **Un placement sûr** : vous placez vos excédents de trésorerie sans risque en capital, en bénéficiant d'un rendement connu à l'avance.

LE PRODUIT

Éligibilité

Client professionnel, personne physique ou personne morale.

Souscription

Le produit est accessible sans montant minimum de souscription. Le montant de dépôt n'est pas plafonné.

Rémunération

Le Compte Excédent Professionnels vous fait bénéficier d'une rémunération sur la base d'un taux fixe déterminé à la souscription¹. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est quant à elle définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

Fonctionnement

Vous pouvez souscrire ce contrat dès lors que vous détenez un compte courant à usage professionnel. Vous créditez/débitez votre Compte Excédent Professionnels par virement interne depuis/vers votre compte courant professionnel. Vous retrouverez toutes les caractéristiques du Compte Excédent Professionnels mentionnées sur le contrat de souscription, avec en particulier :

- Le numéro du compte,
- La date d'ouverture,
- Le taux de rémunération,
- La fréquence de versement des intérêts.

Les retraits sont possibles par virement à tout moment sans préavis, sous réserve que le solde ne soit pas débiteur. Aucun moyen de paiement (chéquier ou carte bancaire) n'est délivré pour ce compte.

1. Ce taux est susceptible d'évolution et est mentionné aux Conditions et Tarifs des principaux services applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Epargne, disponibles aux guichets de la Caisse d'Epargne.

